



Mercredi 25 mai 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evitons l'abattage et l'élagage d'arbres en période de nidification !

De trop nombreux travaux d'élagage et d'abattage d'arbres et de haies ont lieu au printemps et en été, ce qui mène très souvent à la destruction de nids et de nichées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux désire attirer l'attention des citoyens et des pouvoirs publics sur cette problématique car aucune législation wallonne n'interdit la taille et la coupe d'arbres et d'arbustes en période de nidification. Cette thématique est une compétence communale en Wallonie mais la plupart du temps les communes ne légifèrent pas à ce propos. De nombreux nids d'oiseaux sont donc régulièrement détruits au printemps et en été de manière directe ou indirecte en perturbant la végétation autour de ceux-ci.



Presque chaque jour, la Ligue reçoit des appels de particuliers inquiets car ils voient disparaître les arbres où nichent certains oiseaux. Chaque semaine, des jeunes oiseaux dont le nid a été détruit arrivent dans les centres de réhabilitation pour la faune sauvage.

Pour une meilleure protection sur tout le territoire régional, il est donc important que la Région wallonne légifère à ce propos afin d'interdire l'élagage et l'abattage d'arbres en période de nidification sur tout le territoire wallon. Il est à noter que c'est déjà le cas en Région bruxelloise où il est interdit de couper des arbres et de les élaguer avec des engins motorisés entre le 1^{er} avril et le 15 août (1). Rappelons, par ailleurs, que la législation wallonne relative à la protection des oiseaux protège la grande majorité des espèces d'oiseaux sauvages, mais également leurs nids, couvées et nichées (2).

Nous demandons donc au ministre René Collin en charge de la Nature et à son collègue, le Ministre Carlo Di Antonio, chargé de l'Aménagement du territoire de légiférer en ce sens.

En attendant, nous demandons à tous de respecter cette période cruciale pour les oiseaux. Ne coupez pas les arbres, ne les élaguez pas. Ils procurent aux oiseaux des sites de nidification, des abris pour passer la nuit, des postes de chant, etc. Ils sont aussi très importants pour leur alimentation, les oiseaux y trouvant des graines, fruits et insectes.



1. L'article 68, alinéa 7 de l'Ordonnance du 1er Mars 2012 relative à l'environnement indique : « Il est interdit de procéder à des travaux d'élagage d'arbres avec des outils motorisés et d'abattage d'arbres entre le 1er avril et le 15 août; »
2. L'article 2, alinéa 2 et 3 du paragraphe 2 de la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 indique : « 2° il est interdit de perturber intentionnellement les oiseaux, notamment durant la période de reproduction et de dépendance », « 3° il est interdit de détruire, d'endommager ou de perturber intentionnellement, d'enlever ou de ramasser leurs œufs ou nids, de tirer dans les nids, »

À l'intention des journalistes



- **Contact presse** : Corentin Rousseau, Directeur • corentin.rousseau@birdprotection.be • 0496 26 13 75
Rue de Veeweyde, 43 - B-1070 Bruxelles
- <http://www.protectiondesoiseaux.be> • Facebook : Protection des Oiseaux
- **Logo LRBPO à télécharger** : <http://protectiondesoiseaux.be/wp-content/uploads/2016/04/LOGO-LRBPO.jpg>

La Ligue, 94 ans au service de la biodiversité

La LRBPO est une des plus anciennes associations de protection de l'environnement en Belgique, ses objectifs sont particulièrement dirigés vers la protection effective des oiseaux et de la biodiversité. Elle se présente comme l'avocat de l'avifaune européenne et même mondiale.

Le travail mené par la LRBPO peut être réparti en cinq missions importantes :

1. Améliorer la législation en vigueur, lutter contre le braconnage et les abus de la chasse
2. Accueillir la faune en détresse dans nos Centres de Revalidation (CROH = Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés)
3. Lutter contre le trafic national et international de la faune sauvage
4. Créer et gérer des réserves naturelles avec plus de 150 ha répartis sur tout le territoire
5. Sensibiliser la population au respect de notre environnement